



Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-200094050-20260922-D_30_09_26-DE

Nombre de délégués en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 14/09/2026
Date d'affichage de la convocation : 15/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, les délégués du Comité Syndical du Syndicat mixte des eaux du Coglais, élus par les communes membres conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis sur la convocation légale, à la salle du Conseil de la mairie de Saint-Marc-Le-Blanc, qui leur a été adressée par le Président.

COMMUNE	NOM	PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT
LE CHÂTELLIER	BEUCÉ	Jérémy		x
	SOURDIN (suppléant)	Olivier		x
LE TIERCENT	LOISEAU	Hervé	x	
	HUBERT (suppléant)	Christian		x
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION	RINFERT	Georges	x	
	DELORY (suppléant)	Adrien		x
	MANCEAU	Denis	x	
	BOULVAIS	Jonathan		x
	HAMARD	Pierrick	x	
	DEROYER (suppléant)	Christophe		x
LES PORTES DU COGLAIS	GOUDAL	Patrice	x	
	BRARD	Hervé	x	
	SALIOT (suppléante)	Véronique		x

COMMUNE	NOM	PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT
MAEN ROCH	LEMERCIER Pouvoir donné à JANVIER Thomas	Eric		x
	OGER Pouvoir donné à LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	Lionel		Excusé
	LAIZÉ-BLANC Pouvoir de OGER Lionel	Marie-Armelle	x	
	JANVIER Pouvoir de LEMERCIER Eric	Thomas	x	
	BODIN (suppléant)	Yannick		x
	DUBREIL-JARDIN (suppléant)	Gaëtan		x
SAINT GERMAIN EN COGLÈS	RÉGNAULT	Pascal		x
	BRUNEAU	Benjamin		Excusé
	JULIEN (suppléant)	Mickaël		x
SAINT HILAIRE DES LANDES	ALEXANDRE	David	x	
	BOITTIN (suppléant)	Dominique		x
SAINT MARC LE BLANC	GAIGNE	Olivier	x	
	PRIOUL	Joëlle	x	
	VASLET (suppléant)	Didier		x

Madame PRIOUL Joëlle a été désignée secrétaire de séance.

· AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR ·

N°30.09.26 – RIFSEEP – Modification du régime indemnitaire – Intégration de la filière administrative au 1^{er} octobre 2026

N°30.09.26 – RIFSEEP – Modification du régime indemnitaire – Intégration de la filière administrative au 1^{er} octobre 2026

Vu la délibération concernant l'application du régime indemnitaire à compter du 1^{er} juillet 2015,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 12 décembre 2016,
Vu le tableau des effectifs au 1/01/2016,
Vu la délibération concernant la modification du régime indemnitaire par l'intégration de la filière administrative à compter du 1^{er} octobre 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial Départemental en date du 24 septembre 2026,
Vu la délibération n°29.09.26 du 22 septembre 2026 mettant à jour le tableau des effectifs au 1/10/2026,

Madame la 4^{ème} Vice-présidente, rappelle l'obligation d'étendre le régime indemnitaire (RIFSEEP, composé de l'I.F.S.E. et du C.I.) à la catégorie C des filières administrative et technique. Cette évolution implique de compléter l'acte n°37.12.16 de 2016. Le Comité Social Territorial (CST) a été saisi et statuera le 24 septembre 2026.

Il est proposé d'actualiser :

- L'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) : Catégories C

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1			11 340 €
Groupe 2	500 €	10 800 €	10 800 €

ADJOINTS ADMINSTRATIFS	MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1		11 340 €	11 340 €
Groupe 2	500 €	10 800 €	10 800 €

- Le Complément indemnitaire (C.I) : Catégories C

AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1			1 260 €
Groupe 2			1 200 €

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	MONTANTS AN		
	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 1			1 260 €
Groupe 2			1 200 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 035-200094050-20260922-D_30_09_26-DE

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2026.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Comité Syndical, après avoir entendu Madame la 4^{ème} Vice-présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de valider la modification du RIFSEEP en intégration la filière administrative tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DES EAUX' around the perimeter and '2026' in the center.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 035-200094050-20260922-D_30_09_26-DE